



# Wednesday Morning Group

*“Nous pensons aux autres” , “With others in mind”*

Commission Révision des Statuts et RI

Propositions :

## **I / STATUTS :**

Ajouter

Rubrique IV : Création d'antennes WMG

Il est possible de créer une, des antenne\*(s) WMG dans les villes de province à Madagascar après une sérieuse étude d'un projet de création et sur approbation finale de WMG à Antananarivo qui est l'Association -Mère.

Les statuts et Règlement Intérieur qui les régissent seront identiques à ceux de l'association-mère .

Un coach de WMG Tana sera désigné pour le suivi et en être ainsi la marraine de l'antenne

\*(autre appellation ?)

## **II / Règlement Intérieur :**

1 : Modifications ou rajouts :

### **- Rubrique : I Adhésion - Cotisations - Radiation**

Art 3 : Admission au WMG se fait par le parrainage de **2 membres** (cf Statuts II - C ) au lieu de « un membre »

Art 11 : - Montant autorisé par le Comité , à relever à **1 million Ar**, au lieu de 500 000 Ar  
- Le délai (à préciser) **de l'enquête** ne devrait pas excéder deux mois. (dernier alinéa)

Art 21 : Montant autorisé par le Comité, à relever à **1 million Ar**, au lieu de 500 000 Ar

Art 22 : ajouter : « Création d'un Comité d'admission (cf Statuts II - C ) dont la première responsable sera l' Immediate Past Prrésidente »

### **- Rubrique : V. Elections du Comité de Travail**

Art 23 : Ajouter :

- la composition du Comité (cf Statuts IV- A), en rajoutant :
  - . une trésorière adjointe
  - . Immediate Past Présidente
- Il revient à la Présidente entrante de composer le Comité de travail (voir d'abord la contradiction avec les Statuts IV – C)
- Les candidates feront acte de candidature
- L'AG se prononcera sur les différentes candidatures par vote à bulletin secret.
- Seuls les membres à jour de leurs cotisations ont le droit de vote.

**- Rubrique : VI. Au lieu de Deuils, mettre « Fe pihavanana (obligations ....)**

Art 24 : Décès d'un membre actif, à jour de ses cotisations ou d'une Past Présidente:

WMG fera paraître une annonce dans un journal quotidien, fera don d'une couronne ou gerbe de fleurs, d'un lamba mena et d'une enveloppe (famangiana) **de 50 000 Ar**

Art 25 : Décès de parents, **beaux-parents et** enfants de membre : **50 000 Ar**

**- Ajouter** : des articles sur :

- les obligations, contributions du membre :
  - 1/ les cotisations annuelles,
  - 2/les apports personnels pour le Bazar de Noël constitués de :
    - 2 articles d'une valeur minimum de 10 000 Ar chacun pour les enveloppes surprises
    - 2 articles de seconde main (ou neuf) en bon état de vente d'une valeur minimum de 10 000 Ar chacun pour le stand Bric à Brac du WMG
    - 2 pâtisseries (1 salée, 1 sucrée) pour le stand WMGsinon payer à la caisse de WMG 10 000 Ar par article non fourni, soit
  - Prise en charge de 20 billets d'entrée.

- sur la radiation d'un membre : « Un membre est radié suivant les dispositions de l'article 5 et dans un délai de xxxxxx ou s'il a enfreint les règlements, statuts ou objectifs du WMG.

- sur la récompense à attribuer aux anciens membres « méritants » (suivant des critères à déterminer).

Pour la Commission :

Gina RALAIMIHOATRA

Christiane RAVON

Laura RAKOTOVAO-RAVAHATRA